

## **MAIRIE DE MEYRIEUX-TROUET**

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023 A 19 HEURES**

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le vingt septembre de l'an deux mille vingt-trois, sous la Présidence de M. DANTIN Jean-Jacques, Maire.

**Présents** : DANTIN Jean-Jacques, FABAS Philippe, FORTIN Guillaume, LABEYE Annie, LATOUR Laurent, NAVETTE Éric, PERRAD-RICHARD Pyrène et THIVILLON Aurélien.

**Absents excusés** : MACHET Gisèle, MONGOURDIN Lionel et PERCEVEAUX Sandrine

**Date de la convocation** : 12 septembre 2023

**Secrétaire de séance** : LABEYE Annie

#### **PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE**

M. le Maire présente le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du cœur du village, d'aménagement de la place de l'église, des abords de l'école et la création d'un parking paysager proposé par Benoit BALTZ de 2B Paysage Concept.

Afin de mieux se rendre compte de cette proposition, l'ensemble de l'assemblée se rend sur place à pieds avec les plans.

Plusieurs remarques sont formulées et il est donc décidé de mettre en place une réunion spécifique avec M. BALTZ rapidement.

M. le Maire informe également que des demandes de subventions pour réaliser ce projet seront à déposer.

#### **AVIS SUR LA PROPOSITION DE LA MISE EN PLACE DE LA GRATUITÉ DE L'INSCRIPTION A LA BIBLIOTHEQUE REZO LIRE**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est engagée dans une dynamique de réseau de bibliothèques pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard.

Concernant la cotisation des bibliothèques REZO LIRE elle est actuellement gratuite pour les mineurs, les + de 70 ans, les groupes (école...), les étudiants et les assistantes maternelles.

Des soucis sont cependant rencontrés.

La problématique ne se situe pas forcément au niveau du montant mais vraiment au niveau des difficultés de paiement pour les adhérents (si pas de régie sur place, les horaires en mairie ne coïncident pas toujours, le trésor public envoie les titres de paiement souvent + de 6 mois après la demande d'inscription).

A cela s'ajoute la problématique pour les équipes : heures passées sur la régie, déplacement vers le trésor public dépôt des chèques, déplacement vers la banque postale pour dépôt d'espèces...

Le comité REZO LIRE propose donc une gratuité pour tous à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'ensemble des communes et SIVU membres du réseau devront faire connaître avant à la fin du mois de septembre si elles sont en faveur ou non de la mise en place de la gratuité de l'inscription en bibliothèques REZO LIRE. La décision finale sera actée à la majorité lors de la prochaine réunion du groupe REZO LIRE en octobre 2023.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré est favorable à la proposition de la gratuite des bibliothèques REZO LIRE.

### **REFERENT DEONTOLOGUE ELU**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, chaque collectivité doit se doter d'un référent déontologue de l' élu local. Cette proposition avait été présentée lors du dernier conseil municipal et reportée à celui-ci pour permettre à l'ensemble de l'assemblée de prendre le temps de consulter l'ensemble des documents sur le rôle du référent déontologue élus.

Le référent déontologue, qui exerce ses missions en toute indépendance et impartialité, doit disposer de l'expérience et des compétences nécessaires. Ces missions peuvent être assurées par une ou plusieurs personnes (ou par un collège) répondant à certaines conditions :

- ne pas exercer, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, un mandat d' élu local,
- ou ne plus en exercer depuis au moins trois ans,
- ne pas être agent de ces collectivités et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire qui le souhaitent. Cette mission est mutualisée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

L'adhésion à cette mission nécessite la signature avec le Cdg73 d'une convention qui prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023. Elle est renouvelable quatre fois pour une durée d'un an (soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année) par reconduction tacite.

Cette convention fixe les modalités de saisine du référent déontologue élu et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus et précise les moyens matériels mis à sa disposition. Le coût de cette mission pour la commune représente celui facturé au Cdg73 par le Cdg69 correspondant à 80 euros par dossier, augmentés de 20% de frais de fonctionnement, soit 96 euros par dossier traité. Par ailleurs, une participation annuelle à l'exercice de cette mission de 10 euros par élu membre du conseil municipal est demandée par le Cdg73.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner en qualité de référent déontologue élu, le référent déontologue élu du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon qui a été désigné par le Cdg73 afin d'exercer cette mission pour les élus des collectivités et établissements publics de la Savoie qui en font la demande,

APPROUVE la convention d'adhésion, avec le Cdg73, à la mission référent déontologue pour les élus qui prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable pour une durée d'un an, par reconduction tacite dans la limite de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention d'adhésion.

## PRESENTATION DE DEVIS

- Enrobé au Rizolet

Un devis a été demandé à l'entreprise Eiffage pour des travaux de reprise de chaussée sur le Rizolet.  
Le montant s'élève à 13 819.14 euros HT  
M. le Maire présente le devis obtenu.  
A l'unanimité le devis est validé

- Préparation aire de jeux

Un devis a été demandé à l'entreprise RIGAUD MODELIN Maçonnerie pour décaissement, mise en place gravier, fondation et muret.

Le montant s'élève à 7 969.80 euros TTC

M. le Maire présente le devis obtenu.  
A l'unanimité le devis est validé

- Portes Cure

Des travaux sont à effectués sur le logement de la Cure pour le remplacement de la porte d'entrée ainsi que pour les volets.

Des devis ont été demandé à COUTURIER Robert.

Les montants s'élèvent à 2 419.12 euros TTC et 1097.80 euros TTC

M. le Maire présente les devis obtenus.  
A l'unanimité les devis sont validés.

- Portes église

Deux devis ont été reçus :

- ALC menuiserie, Frédéric MARTIN
- GM Menuiserie

Afin de prendre une décision, la commune va demander un devis plus détaillé à GB menuiserie

Une demande de subvention FDEC (Fond départemental pour l'équipement des communes) sera déposée auprès du Conseil départemental de la Savoie pour la rénovation des portes de l'église.  
Le Conseil municipal valide à l'unanimité le dépôt d'un dossier de subvention FDEC.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Chef-lieu : il a été décidé une mise en place d'un adaptateur pour moduler les horaires.

Pour les différents lieux dits : il a été décidé une extinction des lumières de 23 heures à 5 heures du matin.

## QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire, informe que nous avons reçus plusieurs mails ou courriers d'administrés notamment sur l'éclairage public et les partage à l'ensemble de l'assemblée.

La séance est levée à 22h10

Le Maire,  
M. Jean-Jacques DANTIN



La secrétaire de séance,  
Mme LABEYE Annie

